

**RAPPORT D'ACTIVITE 2014
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DE LA MAYENNE**

Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation¹

Préambule :

La commission de surendettement de la Mayenne est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 23 reprises au cours de l'année sous revue. Son activité a été impactée par la mise application de la loi bancaire concernant le surendettement.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Comparée à l'année 2013, la progression du nombre de dossiers de surendettement déposés en Mayenne sur 2014 s'élève à 3.4%. Cette tendance, inférieure à celle observée dans la région des Pays de la Loire (+8.3%), se rapproche du niveau national (+3.5%). Cette variation est à relativiser en raison des modifications de la loi qui ont amené un nouveau dépôt pour les dossiers en réexamen. Hors cette modification, le nombre de dépôt serait quasi-identique à celui de 2013. Suite à l'entrée en vigueur de la loi bancaire, la variation du taux de redépôts est là aussi et pour les mêmes raisons à minimiser.

Recevabilité et orientation

Les décisions de recevabilité et d'orientation par la Commission sont demeurées stables en 2014. Quant à la proportion des décisions d'irrecevabilité rapportées au nombre de dossiers soumis pour examen de recevabilité, elle conserve un positionnement similaire au constat tant régional que national (inférieur à 10%).

Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes

L'application des dispositions de la loi bancaire est à l'origine d'un recours plus important à la phase MIRI (+77.8%). Les recommandations d'effacement des dettes observent également une progression (+28.5%). En conséquence, ces éléments impliquent une diminution des solutions amiables (-10.6%).

Mesures pérennes et mesures provisoires

La part des orientations en procédure de rétablissement personnel représente 26.5% des dossiers traités, les plans conventionnels 23.3% et les mesures imposées ou recommandées immédiates 18.5%. Le taux de solutions pérennes (72.5%) est en phase avec le ratio national (72.9%).

¹ « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**Relations de la commission et de son secrétariat
avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Réunion annuelle suivie d'échanges relatifs à la parution de la circulaire du 22 juillet 2014.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	1	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	11	Présentation du dispositif du surendettement.
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	1	
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	1	

Relations avec les Tribunaux :

Le secrétariat a organisé une réunion de concertation avec le magistrat et le greffier en charge du surendettement pour le département de la Mayenne.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés. Le secrétariat a contribué à la préparation de 12 réunions de la CCAPEX.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

9 stages pratiques dont 1 concernant uniquement des travailleurs sociaux du C.C.A.S ont été organisés par le secrétariat au profit de 107 travailleurs sociaux.

4 séances d'information sur le dispositif du surendettement ont été menées dont 3 auprès des antennes départementales du Conseil Général et 1 à l'attention du conseil d'administration de la Caisse d'Allocation Familiale de la Mayenne.

² (organisées ou participation)

Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

(Appréciation portée sur la mise en œuvre de la loi bancaire au 1^{er} janvier 2014)

La mise en application des dispositions issues de la loi bancaire a permis d'observer une nette augmentation du nombre de dossiers définitivement traités grâce à l'introduction de la phase MIRI (+22% par rapport à 2013).

A l'inverse, les dossiers comportant un bien immobilier aboutissent souvent à un échec de la procédure amiable, ce qui nécessite de recourir à une phase MIR et ne permet pas de percevoir des gains de temps pour ces types de dossiers.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

La Commission de surendettement constate des besoins récurrents d'accompagnement de certains débiteurs dans la compréhension de la procédure tant au moment de l'instruction qu'à la mise en place des mesures. C'est à ce titre que des formations et séances d'information sont menées auprès d'un public diversifié afin de les sensibiliser à la procédure (travailleurs sociaux, étudiants...).

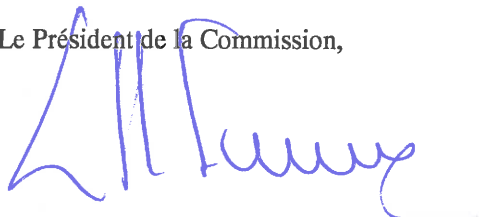
Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Le secrétariat a été exposé à des différences d'analyse avec les juges sur quelques dossiers.

Une rencontre auprès des magistrats a été organisée pour rapprocher les points de vue.

Laval, le 13/02/2015

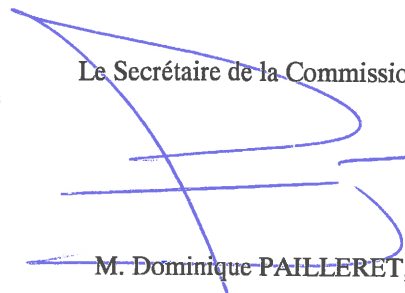
Le Président de la Commission,



M. Gilles FIEVRE,

Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de
la Protection des Populations

Le Secrétaire de la Commission,



M. Dominique PAILLERET,

Directeur Départemental de la Banque de France

Annexe n°1 du rapport d'activité
Données d'activité 2014³

	Année 2014	Année 2013	Variation N / N-1 (en %)
Dossiers déposés (en nombre)	1051	1016	+ 3.44
Dont proportion de redépôts (en %) sur 9 mois (janvier à septembre)	45%	41%	
Dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité (en %) sur 9 mois (janvier à septembre)	3.4%		
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nombre)	952	927	+2.7
- Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)	884	876	+0.91
- Dossiers irrecevables (A)	91	63	+44.44
Décisions d'orientation des Commissions (en nombre)	892	898	-0.67
- vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	317	283	+12.01
- vers une procédure de réaménagement de dettes	575	615	-6.5
Mesures de rétablissement personnel (en nombre) (B)	298	231	+29
- Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	257	200	+28.5
- Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	41	31	+32.26
Mesures de réaménagement des dettes (en nombre) (C)	646	513	
- Plans conventionnels conclus			
- dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement* sur 9 mois	269	301	-10.63
- dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	113		
Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)	377	212	+77.83
- dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	214		
- dont mesures imposées ou recommandées consistant en une suspension	162	58	
Dossiers clôturés toutes phases (en nombre) (D)	110	140	-21.43
Autres sorties (E)	10	0	
Dossiers traités par les Commissions (en nombre) (A+B+C+D+E)	1155	947	+21.96
Renvoi des dossiers par les juges aux Commissions (en nombre)	26	12	+116.67
Recommandations homologuées par les juges (en nombre)	337	272	+23.9

³ France métropole et hors métropole

Structure de décision de la commission

	Données commission en %	Données région en %	Données nationales en %
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	13.16	11.71	11.66
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	26.49	28.4	29.61
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	23.29	16.48	15.91
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en % des dossiers traités)	14.11	17.73	17.34
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (en % des dossiers traités)	18.53	20.85	20.96
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	4.42	4.82	4.53
Taux de solutions pérennes- * sur 9 mois	72.5	71.49	72.87

Annexe 2 du rapport d'activité
Typologie de l'endettement

Année 2014 – Mayenne

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
Dettes financières	27 560,04	791	3732	79,40%	34 842,02	89,78%	4,72
Dont Autres dettes financières	685,05	543	690	1,97%	1 261,61	61,63%	1,27
Dont Dettes financières consommation	13 929,23	706	2728	40,13%	19 729,79	80,14%	3,86
Dont Dettes financières immobilières	12 945,76	137	314	37,29%	94 494,57	15,55%	2,29
Dettes de charges courantes	3 630,18	784	3494	10,46%	4 751,54	86,72%	4,57
Autres dettes	3 521,77	517	1428	10,15%	6 811,93	58,68%	2,76
Endettement global	34 711,99	881	8854	100,00%	39 400,67	100,00%	9,82

Année 2014 – Région Pays de la Loire

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
Dettes financières	356 849,26	9981	46768	80,30%	35 752,86	91,43%	4,89
Dont Autres dettes financières	8 967,06	6442	8336	2,02%	1 391,97	59,01%	1,29
Dont Dettes financières consommation	177 312,03	9166	36611	39,90%	19 344,54	83,96%	3,99
Dont Dettes financières immobilières	170 570,18	1643	3821	38,38%	103 816,30	15,05%	2,33
Dettes de charges courantes	42 028,40	9016	38782	9,46%	4 661,54	82,59%	4,30
Autres dettes	45 532,95	6529	15958	10,25%	6 973,96	59,81%	2,44
Endettement global	444 410,62	10917	103508	100,00%	40 708,13	100,00%	9,48